



Propreté de l'espace public

Retrouvez sur cette page toutes les informations concernant la propreté urbaine (dépôts sauvages, tags, déjections canines).

La propreté de l'espace public

Grand Paris Seine Ouest déploie d'importants moyens matériels et humains pour la propreté de l'espace public, adaptés selon les caractéristiques des villes :

- > Balayage et lavage mécaniques des chaussées.
- > Balayage manuel des trottoirs, cheminements, escaliers, caniveaux...
- > Entretien des « canisettes » ou « crottinettes », remplissage des distributeurs de sacs, intervention des motocrottes.
- > Nettoyage des corbeilles.
- > Nettoyage avant et après les manifestations se déroulant sur l'espace public.
- > Traitement des herbes sauvages sur la voirie et les trottoirs.
- > Ramassage des feuilles.
- > Déneigement et sablage lors d'épisodes climatiques rigoureux.

Dépôts sauvages

Les incivilités coûtent cher : 4 M€ par an pour la collectivité, soit 30€ par foyer fiscal et par an. Aussi, face à la montée des incivilités et des dépôts sauvages sur l'espace public, 24 agents de GPSO ont été assermentés et sont en mesure de verbaliser les auteurs d'infractions à hauteur de 150€ : déchets présentés en dehors des bacs (sacs, encombrants) ou bacs sortis en dehors des horaires de collecte.

Pour venir à bout des dépôts sauvages, GPSO propose une large palette de services :

- > Collecte hebdomadaire ou mensuelle des encombrants en porte à porte.
- > 3 déchèteries mobiles.
- > 1 déchèterie fixe.
- > 1 camion de collecte des déchets dangereux.

Malgré cela, l'incivilité de certains irréductibles vient dégrader les rues au grand désarroi des riverains, mais aussi des agents de GPSO qui œuvrent quotidiennement au nettoyage de l'espace public et à la collecte des déchets.

Des équipes d'intervention déterminées

Du fait de ces incivilités, les agents du service d'intervention des trois directions territoriales parcourent le territoire du lundi au vendredi et même le week-end pour collecter les dépôts sauvages.

SO net : la sentinelle de l'espace public

Les riverains soucieux du cadre de vie sont de plus en plus nombreux à utiliser l'application mobile SO net ou encore le numéro d'appel gratuit de GPSO (0 800 10 10 21) pour signaler toute anomalie sur l'espace public, en particulier les dépôts sauvages.

L'application « SO net » est disponible gratuitement sur :

- > [Google Play](#) ↗
- > [L'App Store](#) ↗

Déjections canines

L'Établissement public territorial Grand Paris Seine Ouest met en place des actions de sensibilisation contre les déjections canines.

À Vanves, deux solutions sont disponibles :

- > Les canisettes : des espaces d'environ 6 m² (selon la configuration des lieux) qui ont été matérialisés à partir de « points noirs » existants dans de nombreux petits espaces verts de proximité, détruits par une sur-utilisation canine.
- > Les crottinettes : des distributeurs de sacs pour ramasser les déjections canines.

Une amende en cas de non ramassage

Si vous omettez de ramasser les déjections de votre animal de compagnie, vous êtes passible d'une amende de 35 €, selon l'article R632-1 du Code pénal.

Tags et graffitis

Afin de préserver l'environnement visuel et le bien-vivre ensemble, Vanves lutte contre les dégradations de l'espace public par les tags ou les graffitis.

La Ville de Vanves donne la possibilité aux propriétaires, syndics et gérants vanvéens de demander leur enlèvement. Les tags ou graffitis doivent figurer sur un immeuble ou une habitation individuelle visibles depuis l'espace public.



CONTACTER UNE STRUCTURE

Siège de GPSO

9 Route de Vaugirard
92190 Meudon
☎ 0 800 10 10 21





HÔTEL-DE-VILLE

23 RUE MAR
CS 4000
92172

Du
8h
1

L
1
Ve
13h

